



Doc. 13513
25 juin 2014

Les défis qui se posent à la Banque de développement du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 3 par le paragraphe suivant:

« L'Assemblée constate avec satisfaction que, malgré la situation économique très défavorable, aucun pays membre n'a failli à rembourser ses prêts, grâce au soutien déterminé de la Banque pour réaménager certains projets en cours afin de secourir des pays en difficulté budgétaire. La demande de prêts de la CEB a temporairement diminué entre 2011 et 2013, mais on constate un regain d'intérêt pour de nouveaux projets, dont beaucoup portent sur des mesures de soutien à l'emploi. L'Assemblée note qu'en vue de réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020, les Etats membres de l'UE sont encouragés à compléter les ressources de l'Union par un financement de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB). L'un des objectifs stratégiques du Plan de développement 2014-2016 de la CEB est de travailler main dans la main avec les Etats membres et de les aider à mieux utiliser les fonds structurels européens, à commencer par le Fonds social européen. Celui-ci alloue un montant d'investissement minimal à chaque Etat membre de l'UE et précise que le reliquat doit être distribué d'après les besoins régionaux plutôt que nationaux, cette approche tenant compte des différences de niveau de richesse, qui peuvent être considérables, à l'intérieur des pays. »

Déposé par:

BERGAMINI Deborah, Italie, PPE/DC
CENTEMERO Elena, Italie, PPE/DC
FAZZONE Claudio, Italie, PPE/DC
GALATI Giuseppe, Italie, PPE/DC
GIRO Francesco Maria, Italie, PPE/DC

1. 2014 - Troisième partie de session

